



SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

PROCÉDURE D'ENTRETIEN DES CHEMINS HIVERNAUX

Document préparé par le service des travaux publics

Version révisée 14.11.2018

Déneigement

Le déneigement et le déglacage des routes municipales constituent une part importante des responsabilités du service des travaux publics, sept mois par année.

Afin de préserver l'environnement, l'épandage de sel de voirie est gardé au minimum sur les principales artères. La grande partie du réseau routier est entretenu au sable additionné d'une quantité de moins de 5 % de sel utilisé dans les courbes, les pentes et les arrêts.

La sécurité publique et la responsabilité envers l'environnement sont nos principales préoccupations dans la mise en œuvre de normes d'entretien fondées sur ces priorités.

L'entretien du réseau routier municipal, ainsi que la 249 et la route de Kingsbury, est assuré par les employés du service des travaux publics.

À quoi faut-il s'attendre durant une tempête de neige

Le territoire est divisé en circuits afin d'assurer la qualité du service. Il est prévu que le véhicule de déneigement fera un passage de manière continue dans toutes les rues municipales, dès que l'accumulation de neige atteint 2,5 cm et ce, jusqu'à la fin de la tempête.

En situation de tempête majeure, de neige lourde ou de verglas, le temps requis pour effectuer un circuit peut doubler.

Normalement, dans les jours suivants une tempête ou une chute de neige, le service procède à l'entretien des ronds-points et des virées de charrues.

Selon la quantité de neige tombée, de deux à quatre fois par hiver, le service de déneigement poussera la neige sur les cotés afin d'assurer la largeur minimale des voies de circulation.

Afin que le service de déneigement puisse donner un service de qualité, les citoyens sont invités à :

- Ne pas empiéter dans l'emprise de la rue
- Ne pas stationner dans les rues
- Ne pas pousser la neige d'un terrain privé vers la voie publique

- Garder les bacs destinés pour la collecte des matières résiduelles dans l'entrée près de la rue plutôt que dans la rue.

(selon certains articles du règlement général en vigueur)

Les opérations de déneigement

- Au début d'une tempête, les employés de la municipalité s'affairent surtout à dégager les voies prioritaires et les routes collectrices afin de dégager complètement la chaussée.
 - La municipalité n'utilise pas de sel de voirie sur les rues municipales; il faut donc s'attendre à ce qu'elles demeurent couvertes de neige damée.
 - S'il annonce moins de cinq centimètres de neige, toutes les rues municipales ne seront pas obligatoirement déblayées, mais seront praticables.
 - Le déneigement initial des voies résidentielles se fait généralement dans les dix heures suivant la fin d'une accumulation d'au moins cinq centimètres.
 - Après la fin des précipitations, les zones de poudrière sont surveillées, au cas où il faudrait intervenir et ce, jusqu'à ce que le vent cesse.
 - En cas de temps froid et que le sable n'agit pas sur la glace, nous épandrons un gravier un peu plus gros, qui restera plus en place afin d'améliorer l'adhérence. Il est aussi possible, à certains endroits, de passer un peigne qui rendra la glace plus rugueuse.
 - On utilisera au maximum l'espace disponible le long des rues pour entasser la neige.
 - Les véhicules devront faire attention de ne pas circuler trop près des fossés. Souvent, l'aile de la déneigeuse ouvre au-dessus des fossés et le côté du chemin n'est plus visible. Circuler autant que possible, près du centre du chemin, en restant dans votre voie de circulation.
-

Utilisation du sel de voirie et d'abrasifs sur la chaussée

Peu importe la période de l'année, les gens dépendent du réseau routier pour se rendre au travail, pour aller pratiquer des loisirs, pour le transport de biens, l'accès aux services de même que pour la prestation des services d'urgence. La conduite automobile sécuritaire en hiver dans une municipalité dépend de l'utilisation efficace du sel, des abrasifs et de la vigilance des conducteurs. Adaptez sa conduite aux conditions routières est primordial.

1. Quel effet a le sel?

Le chlorure de sodium (NaCl), communément appelé sel, est utilisé dans la préparation

des abrasifs et sur une partie du réseau routier du ministère. Les abrasifs sont utilisés en premier lieu; le sel étant surtout utilisé en fin de tempête et lorsque nous devons éliminer la mince couche de glace recouvrant l'asphalte et ce, lorsque les températures sont supérieures à -20°C.

2. Comment le sel agit-il?

Pour se dissoudre, le sel répandu sur une surface glacée cherche à capter la chaleur de l'air et de l'asphalte, ainsi que l'humidité de l'air, de la neige et de la glace. Une fois le sel dissous, la solution saumâtre ainsi créée fait fondre graduellement la neige et la glace jusqu'à ce qu'elles disparaissent ou que le sel soit entièrement dissous.

Le sel agit de la même façon qu'un additif antigel, ce qui signifie que lorsque le sel est mélangé à l'eau, le point de congélation de la solution ainsi créée est très inférieur à celui de l'eau pure. En effet, cette eau salée gèle à -21,1°C, alors que nous savons que l'eau se transforme en glace à 0°C. C'est pour cette raison que le sel est appelé additif antigel puisqu'il abaisse le point de congélation de l'eau.

3. Utilisation du sel et d'abrasifs

Lorsque la température est plus froide et que le sel n'est plus efficace ou dans le cas des routes où la neige est damée, nous avons recours aux abrasifs comme le sable ou le gravier. Ces produits ne font pas fondre la neige ni la glace, mais ils augmentent la traction des pneus sur la route lorsqu'il n'est pas nécessaire ni possible de faire fondre la neige et la glace.

Le saviez-vous?

- Le sel de voirie est d'origine naturelle;
 - Le sel a des propriétés endothermiques, c'est-à-dire qu'il a besoin de chaleur pour se dissoudre;
 - Pour des résultats optimaux, un camion doit rouler entre 30 et 40 km/h pour épandre le sel et les abrasifs;
 - Le sel doit être épandu en petit tas sur le couronnement de la route, c'est-à-dire au point le plus élevé de la chaussée. Au fur et à mesure que la solution d'eau salée se forme, elle suivra la «pente naturelle» de la chaussée et se répandra sur toute sa surface.
-

Le sel et l'environnement

En 2001, Environnement Canada a déterminé que le sel est dommageable pour l'environnement lorsqu'on l'utilise en quantité excessive et a invité les municipalités à en faire un usage judicieux.

Communication

Il est possible de rejoindre le service de voirie en composant le 819-845-2233. Durant la période du 2 décembre au 30 mars, le service est assuré 24 heures sur 24. S'il n'y a pas de réponse, laissez un message avec votre nom, votre numéro de téléphone et le sujet de votre appel. L'employé en fonction, prendra le message dès que possible. Pour les plaintes et/ou commentaires, vous pouvez communiquer aussi par courriel à voiriesfb@axion.ca. Le chef d'équipe aux travaux prendra connaissance de votre courriel durant les heures de bureau, du lundi au vendredi entre 7 h 30 et 16 h.

PLANS DE DÉNEIGEMENT

Afin d'assurer un service plus rentable et plus productif, nous vous proposons quatre (4) modèles pour le déneigement. Le responsable du quart de travail est celui qui juge s'il a besoin de 2, 3 ou 4 camions pour assurer la sécurité des usagers de la route. Il prendra en considération : la journée, l'heure, la météo en direct, les prévisions météorologiques et l'état des chemins.

Modèle A (4 camions)

Accumulation de forte de neige (10 cm et plus, prévision météo de plusieurs centimètres de neige)

Le responsable du quart de travail vérifie avec le MTQ-Météo les conditions météorologiques pour les prochaines heures. Il fait appel à trois (3) autres camionneurs pour effectuer le déneigement sur les circuits, compte tenu des accumulations de neige tombées et prévues.

Western Star (MTQ)

Route 249 (Coop, jusqu'à la Route 222)

Rang 4 Nord jusqu'à la 243

Rue des Bouleaux et Préfontaine.

Trajet de 54 km, estimation de 4 heures

Sterling (secteur haut : les grands rangs)

Rues de l'Église Sud, côte de la rue Chabot, chemin Leblond, Rang 5 Nord, Rang 6 Nord, Rang 7 Nord, Jolin, Lapierre, Rang 7 Sud, Rang 6 Sud et Rang 5 Sud.

Trajet de 63 km, estimation de 4 heures.

Freightliner (secteur du village)

Rues du Parc, Bibeau, Leblond Sud, Bibeau, Chanoine-Groulx stationnements du CCFGL, hôtel de ville et caserne

Rues Leblond Nord, Morin, Proulx, St-Pierre, Carrier, Frappier, Danny et Paquet

Rues Simard, Labbé et Letendre

Rues Chabot, des Mésanges, des Hérons, des Bernaches, Barrage, Therrien, Hirondelles et Tomcod.

Trajet de 27 km, estimation de 4 heures.

Mack (secteur bas : Rang 2, chemin de la Rivière)

Rang 2 Sud, rue du Hameau, chemin de la Rivière Sud, rues Goyette et du Terrier, chemin de la Rivière Nord, Rang 2 Nord et l'Écocentre

Chemins Salois, Robert, des Étangs, Dion et Labrie.

Trajet de 58 km, estimation de 4 heures.

*Si un camionneur a fini son circuit, il demande aux autres camionneurs s'ils ont besoin d'aide pour terminer leur secteur, avant de recommencer au début de leur circuit.

Modèle B (3 camions) **Accumulation moyenne de neige (5 cm et plus)**

Le responsable du quart de travail vérifie avec le MTQ-Météo, les conditions météorologiques pour les prochaines heures. Il fait appel à deux autres camionneurs pour effectuer le déneigement sur les circuits, compte tenu des accumulations de neige tombées et prévues.

Western Star (MTQ)

Route 249 (Coop, jusqu'à la Route 222)

Rang 4 Nord jusqu'à la 243

Rue des Bouleaux et Préfontaine.

Trajet de 54 km, estimation de 4 heures.

Sterling (municipal)

Le Rang 2 Sud, Hameaux, le chemin de la Rivière Sud, rues Goyette et du Terrier

Le chemin de la Rivière Nord, le Rang 2 Nord, Écocentre

Le Rang 5 Nord, le Rang 6 Nord, le Rang 7 Nord, Jolin et Lapierre

Le Rang 7 Sud, le Rang 6 Sud, le Rang 5 Sud.

Trajet de 85 km, estimation de 6 heures.

Freightliner (municipal)

Rue de l'Église Est

Rues Simard, Labbé, Letendre, chemin Leblond

Rues du Parc, Bibeau, Leblond Sud, Chanoine-Groulx, stationnements du CCFGL, hôtel de ville et caserne

Rues Leblond Nord, Morin, Proulx, St-Pierre, Carrier, Frappier, Danny et Paquet

Rues Chabot, des Mésanges, des Hérons, des Bernaches, Barrage, Therrien,

Hirondelles et Tomcod

Rues Salois, Robert, des Étangs, Dion, Labrie.

Trajet de 45,5 km, estimation de 6 heures.

*Si un camionneur a fini son circuit, il demande aux autres camionneurs s'ils ont besoin d'aide pour terminer leur secteur, avant de recommencer au début de leur circuit.

Modèle C (2 camions)
Accumulation (5-10 cm) et poudrerie

Le responsable du quart de travail vérifie avec le MTQ-Météo, les conditions météorologiques pour les prochaines heures. Il fait appel à un autre camionneur pour effectuer le déneigement sur les circuits, compte tenu des accumulations de neige tombées et prévues.

Western Star (MTQ et municipal)

Rang 2 Nord, Route 249 (Coop, jusqu'à la Route 222)

Rang 4 Nord jusqu'à la 243

Rang 5 Sud

Puis en alternance

Le chemin Préfontaine, chemin de la Rivière.

Sterling (municipal)

Rang 5 Nord, Rang 6 Nord, Rang 6 Sud

Rue de l'Église Est

Puis en alternance

Chabot, Frappier, Salois, Dion.

*Si un camionneur a fini son circuit, il demande aux autres camionneurs s'ils ont besoin d'aide pour terminer leur secteur, avant de recommencer au début de leur circuit.

Modèle D (1 ou 2 camions)
Accumulation (2,5-5 cm)

Interventions aux points critiques selon la température (brume, temps humide) créant de la glace noire.

Le responsable du quart de travail vérifie avec le MTQ-Météo, les conditions météorologiques pour les prochaines heures. Il fait appel à d'autres camionneurs pour effectuer le déneigement sur les circuits aux besoins.

Western Star (MTQ)

Route 249 (Coop, jusqu'à la Route 222)

Rang 4 Nord jusqu'à la 243

Points critiques selon le contrat

Côtes du Rang 4 Nord (côte mine d'ardoise et côte à Morneau) et de la 249 (côte en arrivant à la 222).

Sterling (municipal)

Chemin de la Rivière (glace noire)

Rue de l'Église Est, côtes du village et côte des Chapelets

Rue Simard (la côte et intersection avec la rue de l'Église)

Frappier, (la côte et intersection avec la rue Leblond)

Du Parc

Chanoine-Groulx (la côte)

Hameaux, (la côte et intersection avec le Rang 2)

Chabot (la côte).

*Si un camionneur a fini son circuit, il demande aux autres camionneurs s'ils ont besoin d'aide pour terminer leur secteur, avant de recommencer au début de leur circuit.

Plan, en cas de doux temps, l'hiver

Pour assurer un bon écoulement de l'eau dans les fossés de la municipalité, l'équipe de voirie a évalué les fossés et les ponceaux problématiques sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Lorsqu'il annoncera un doux temps, les employés iront dégager ces ponceaux et fossés en ordre de priorité. Il est recommandé que chaque propriétaire riverain nettoie son ponceau pour aider au bon écoulement de l'eau. Il est interdit de pousser de la neige dans les fossés de la municipalité.

Plan, en cas de pluie, l'hiver

Pour assurer un bon écoulement de l'eau dans les fossés de la municipalité, l'équipe de voirie a évalué les chemins problématiques sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Lorsqu'il annoncera de la pluie, les employés iront dégager ces ponceaux et fossés en ordre de priorité, s'ils n'ont pas d'autres travaux prioritaires à effectuer.